

FICHE SIGNALÉTIQUE

Ecoval Corporation

Section 1 – Renseignements sur le produit

Marque de commerce : ECOCLEAR
Famille chimique : CONCENTRÉ POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES
Usage du produit : HERBICIDE

Section 2 – Renseignements sur le fournisseur et le fabricant

Fournisseur : Ecoval Corporation
5651, Main Street, bureau, Unit 8-352, Williamsville (NY) 14221
Tél. : 1-866-298-2229
Date de préparation de la FS : 5 mar 2014
Rédaction : Ecoval Corporation
Numéro de téléphone : 1-866-298-2229
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-613-996-6666

Section 3 – Composition du produit

Ingrédient	N° CAS	Poids %
Acide acétique	64-19-7	10 – 30
Acide citrique	77-92-9	10 – 30
Solvant naphta	64742-95-6	0,1 – 0,5
Triméthyl-1,2,4 benzène	95-63-6	0,1 – 0,3

Section 4 – Identification des dangers

Sommaire d'urgence : Corrosif pour les yeux et la peau.
Voies d'administration : Contact avec les yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, inhalation et ingestion.
Yeux : Corrosif, cause des brûlures graves au contact.
Contact avec la peau : Corrosif, peut causer des lésions cutanées permanentes.
Absorption par la peau : Corrosif en cas de contact avec la peau.
Inhalation : Peut être nocif si les vapeurs sont inhalées.
Ingestion : La matière est corrosive si elle est avalée.
Exposition chronique : Se reporter à la section 12.
Exposition aiguë : Corrosif pour la peau et les yeux.

Section 5 – Premiers soins

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Recourir à de l'aide médicale.

Contact avec la peau : Rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements. Recourir à de l'aide médicale en cas d'irritation ou si elle ne s'améliore pas. Les vêtements contaminés doivent être éliminés de manière à limiter toute exposition ultérieure.

Absorption par la peau : Rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements. Recourir à de l'aide médicale en cas d'irritation ou si elle ne s'améliore pas. Les vêtements contaminés doivent être éliminés de manière à limiter toute exposition ultérieure.

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Recourir à de l'aide médicale.

Ingestion : Recourir immédiatement à de l'aide médicale. La substance peut être nocive en cas d'ingestion.

Section 6 – Mesures à prendre en cas d'incendie

Point d'éclair :	Supérieur à 61 °C
Méthode de détermination du point d'éclair :	Vase clos
Limites d'inflammabilité supérieures :	N/D
Limites d'inflammabilité inférieures :	N/D
Température d'auto-inflammation :	N/D
Produits de combustion dangereux :	La combustion peut produire du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des vapeurs irritantes.
Moyens d'extinction :	Eau pulvérisée, agent chimique sec, mousse
Conditions d'inflammabilité :	N/D
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc :	Non
Décharge d'électricité statique :	Non

Section 7 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

En cas de déversement accidentel, contenir le déversement si possible et empêcher le ruissellement d'atteindre les cours d'eau. Absorber les déversements à l'aide d'une matière inerte et les placer dans des contenants appropriés. Éliminer conformément à la réglementation régionale.

Section 8 – Manipulation et entreposage

Méthodes de manipulation :	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.
Conditions d'entreposage :	Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit sec et bien aéré. Tenir hors de la portée des enfants.

Section 9 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'ingénierie particulières : Si les activités de l'utilisateur produisent des poussières, des fumées ou des brumes, ventiler les lieux afin de minimiser l'exposition.

Équipement de protection individuelle : Lorsqu'il y a risque d'éclaboussures, des gants de protection, des vêtements et des bottes de protection complète contre les produits chimiques sont requis. Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux lors de la manipulation.

Limites d'exposition : Consulter les réglementations/instances régionales pour connaître les limites d'exposition acceptables.

Pratiques de travail : Tenir le produit à l'écart des aliments et des boissons. Se laver les mains à fond après avoir manipulé le produit.

Section 10 – Propriétés physiques et chimiques

Apparence : Liquide ambre

Odeur : Acide acétique

Tension de vapeur : N/D

Densité de la vapeur : N/D

État physique : Liquide

Point d'ébullition : Environ 100 °C

Point de fusion ou de congélation : Environ 0 °C

pH : 1,6

Taux d'évaporation : Semblable à l'eau

Coefficient de répartition eau/huile : N/D

Seuil de l'odeur : N/D

Densité relative : 1,0890

Section 11 – Stabilité et réactivité

Stabilité : Oui

Stabilité lors de l'entreposage : Les résultats d'une étude systématique indiquent que le produit est stable lorsqu'il est entreposé à la température ambiante et que la substance mise à l'essai n'a aucun effet corrosif sur la matière du contenant (polyéthylène haute densité). La séparation de phase du produit n'a pas lieu.

Conditions à éviter : Températures élevées, conditions alcalines ou très oxydantes.

Matières à éviter : Le contact avec les meubles et les clôtures en métal ou en bois pour ne pas tacher ou endommager le fini des surfaces.

Produits de décomposition dangereux : N/D

Polymérisation dangereuse : N/D

Section 12 – Données toxicologiques

Ingrédient	CL ₅₀ (mL/m ³)	DL ₅₀ orale (mg/kg)	DL ₅₀ cutanée (mg/kg)
Acide acétique	5 620	3 310 (rat)	1 060 (lapin)
Acide citrique	S/O	3 000 (rat)	N/D
Solvant naphta	10 386	8 400 (rat)	3 480 (lapin)
Triméthyl-1,2,4 benzène	36 000 (rat)	5 000 (rat)	N/D

Sensibilisation au produit : Non disponible.

Cancérogénicité : Non disponible.

Propriété irritante du produit : Peut causer une irritation à cause de ses ingrédients.

Toxicité pour la reproduction : Non disponible.

Tératogénicité : Toxicité pour la mère à cause du solvant naphta ((pétrole), fraction des aromatiques légers).

Mutagénicité : Non disponible.

Produits toxicologiquement synergiques : Cancérogénicité accrue avec l'ester d'éthyle de N-nitrososarcosine et de l'anthracène diméthylbenzylique avec l'acide acétique. Les effets toxiques du triméthyl-1,2,4 benzène augmentent lorsque l'alcool est consommé.

Section 13 – Données écologiques

Évaluation de l'impact environnemental

On s'attend à ce que le produit se dégrade rapidement après avoir été libéré dans l'environnement par les microorganismes qui se trouvent naturellement dans le sol, les eaux naturelles et les systèmes de traitement des eaux usées. Tous les composés organiques du produit se biodégradent facilement dans le sol et dans l'eau.

L'acide acétique et l'acide citrique se trouvent tous deux naturellement dans le sol, et plus de 90 % de ces composés se dégradent dans les 48 heures après avoir été libérés dans le sol ou dans l'eau. L'acide acétique n'indique aucune bioaccumulation ou contamination de la chaîne alimentaire éventuelle.

Le naphta et le triméthyl-1,2,4 benzène (TMB) sont tous deux des produits du pétrole utilisés en petites quantités dans le produit. Après avoir été libérés dans l'environnement, le naphta et le TMB se volatilisent et se biodégradent rapidement des eaux de surface. Dans le sol, ces composés seront caractérisés par une mobilité et une volatilisation faibles et ils seront éliminés du sol au cours de la semaine principalement par la biodégradation.

Effet sur la microflore des sols

Ce produit n'a aucun effet adverse sur la microflore des sols. Sa présence favorise l'augmentation de la biomasse microbienne, le taux de respiration et la minéralisation de l'azote dans les sols peu fertiles.

Section 14 – Données sur l'élimination

Communiquer avec le bureau municipal le plus près et prendre connaissance des directives concernant l'élimination dans votre région. Ne pas réutiliser l'emballage vide pour d'autres produits.

Section 15 – Informations relatives au transport

Indice véhicule routier de passagers du TMD

Appellation réglementaire : Liquide corrosif, acide, n.s.a. (acide acétique)

Classe : 8

Groupe d'emballage : III

Numéro UN : UN2790

Polluant marin : Aucun

Indice de quantité limitée : 1 litre

Section 16 – Informations relatives à la réglementation

Classification SIMDUT : E

Numéro d'homologation LPA : 25528

Numéro d'homologation EPA : 69836-2

Ce produit a été classé selon les critères de risque établis par la RCR; la FS renferme toute l'information requise par la RCR.

Section 17 – Autres informations

N/D : Non disponible

S/O : Sans objet

N/R : Non réglementé

Avertissement du fournisseur/fabricant

L'information de la présente fiche signalétique a été obtenue à partir de sources jugées précises et fiables, et a été préparée avec les meilleures connaissances d'Ecoval Corporation. Les conditions réelles d'usage et de manipulation sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est tenu d'évaluer toute l'information disponible lorsqu'il se sert du produit pour tout usage particulier et de se conformer aux lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales.